



Place des Arts
Québec

Montréal, le 4 septembre 2018

Transmission par courriel seulement

Objet : Demande d'accès à l'information – Votre correspondance du 30 août 2018

N.D. 2291-79685

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information contenue dans votre correspondance transmise le 30 août 2018 par courriel, dans le cadre de laquelle vous désirez obtenir les renseignements ou documents suivants : 1) Les primes ou bonis de rendement versés aux hauts dirigeants pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018 et 2) La ventilation de ces sommes versées pour chaque poste (titre de la fonction, nom du gestionnaire, prime ou bonis octroyé et salaire annuel), pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

En réponse à votre demande, nous vous signifions que la Société n'a versé aucune somme de cette nature pour les périodes visées par votre demande.

Sachez que vous pouvez vous prévaloir de l'article 135 du chapitre V de la Loi pour demander la révision de la présente réponse dans les trente (30) jours suivant la réception de la présente. L'article est reproduit ci-bas pour votre commodité :

« Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »



Place des Arts
Québec ::

En espérant que ces réponses pourront vous éclairer, veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Nicolas Potvin
Secrétaire général et directeur des Affaires corporatives